



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 14 janvier 2005

-----  
DIRECTION DE LA  
REGLEMENTATION

-----  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale

-----  
APAutoriGard Sarl IDEA.doc

ARRETE N° 05 - 90 /SG/DR/1

enregistré le : 14 janvier 2005

autorisant le fonctionnement de l'entreprise privée de gardiennage :

Sarl " IDEA "   
-----

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;
- VU la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;
- VU la demande en date du 12/10/2004, présentée par Mademoiselle TARDIEU Marie-Eve Madeleine gérante de la Sarl "IDEA" en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de la dite entreprise ;

CONSIDERANT que la Sarl "IDEA" est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La Sarl "IDEA" sise Zone Industrielle n° 1 - 1 Allée du Petit Paris – Saint-Pierre - est autorisée à exercer ses activités à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD